



Le fameux huissier du Nord

Par **peter2108**, le **26/07/2016** à **13:50**

Bonjour

Je me permets de vous poser quelques questions suite aux affaires de cabinets de recouvrements ainsi que de leur bras armés, les huissiers peu scrupuleux. Ayant apparemment contracté un crédit à la consommation en 1994, un de cabinets de recouvrement me contacte de manière musclée en 2008. Grâce aux divers forums d'entraide je finis par demander les pièces manquantes mais primordiales pour justifier d'une dette, par LRAR... Depuis là, le silence. En 2009 je reçois un courrier simple de fameux huissier du Nord me demandant de payer une somme xxxxx avant hostilités. Je ne réponds pas donc, puis rien.

Hier je reçois dans ma boîte le courrier simple de même huissier, mais les termes ont beaucoup changé, on me met un tableau de dette principale, des intérêts, de prescription des intérêts, requête Ficoba, bref, la totale... La somme est d'ordre de 15 K€ quand même... Et à la fin on me demande de tout régler avant la saisie etc... Evidemment sans présenter aucune pièce à charge (copie titre, OIP, ou autre). Comme la teneur du courrier a changée, je voudrais vous poser la question à quoi m'attendre, j'ai regardé par ci, par là, mais j'ai pas vu des conseils béton.

Cordialement

P.

Par **Chaber**, le **26/07/2016** à **14:16**

Bonjour,

Cet huissier, Vxxxxx je suppose, intervient souvent comme une officine de recouvrement. Hors de son département il n'a qu'un seul pouvoir l'intimidation.

Pour l'instant vous ne régler même 1€ ni proposez un échéancier.

La seule chose à faire est de réclamer par LRAR copie du titre exécutoire à votre rencontre

Lisez le lien ci-dessous

http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/officines-recouvrement_73116_1.htm#.V5dS56l4LYU

Par **peter2108**, le **26/07/2016** à **14:36**

Bonjour Chaber, L'hussier c'est M&R. Je ne compte pas de me rendre facilement. J'ai déjà donné en 2008, mais je vois que maintenant leur méthodes ont changé, la lettre est plus "élaborée" dirais-je. J'ai demandé la copie de TE il y a 8 ans, sans retour...

Par **Chaber**, le **26/07/2016** à **15:51**

cet huissier est certainement MARIXXXXXX

Par **Visiteur**, le **26/07/2016** à **15:58**

Bonjour,
je lis " Hors de son département il n'a qu'un seul pouvoir l'intimidation." Certain ? Donc un huissier du 45 ne peut rien contre moi qui habite dans le 94 ?

Par **Chaber**, le **26/07/2016** à **17:44**

Bonjour Grenouille

<http://www.huissier-justice.fr/qui-est-il-127.aspx>

[citation] Depuis le 1er janvier 2015, les huissiers de justice ont une compétence territoriale élargie au ressort des tribunaux de grande instance du département de leur lieu d'exercice.[/citation]Hors de sa compétence l'huissier agit comme une officine de recouvrement